moururent. ¹ Le commandant lui-même, M. de Troye, fut emporté par le fléau le 8 mai 1688.

C'est M. des Bergères qui remplaça le chevalier de Troye dans le commandement du fort Niagara.

Au mois de juin 1688, des délégués iroquois vinrent à Montréal pour s'entendre avec le marquis de Denonville sur les conditions de paix. Celui-ci eut la faiblesse de consentir à leur demande de raser le fort Niagara.

Un peu avant le milieu de septembre 1688, un ordre arrivait à M. des Bergères de brûler le fort Niagara, et de ramener les effets au fort Frontenac et la garnison à Montréal. M. des Bergères agit avec tant de célérité que tout se fit en quatre jours. ²

Quelques mois aparès son retour à Montréal, M. des Bergères fut envoyé pour commander au fort de Chambly.

Un Mémoire sur le Canada qu'on attribue à l'ingénieur Gédéon de Catalogne nous fait connaître les exploits d'un jeune chien qui appartenait à M. des Bergères.

"Vers 1688, dit-il, monsieur des Bergères ramena un jeune chien de Niagara, fils d'un autre qui s'appelait Vingt-Sols, qui souvent avait servi de sentinelle au dit poste. Ce jeune chien fut amené à Chambly où monsieur des Bergères fut commandant, et comme les avenues de ce dernier poste étaient souvent occupées par les Iroquois, il était difficile de donner et recevoir des nouvelles de Montréal. On s'aperçut

¹ Le baron de La Hontan, qui faisait partie de l'expédition du marquis de Denonville, évalue l'effectif de la garnison à cent-vingt soldats. Il ajoute que, de toute la garnison, il ne resta que douze soldats avec M. des Bergères, leur officier. Voyages du baron de Lahontan dans l'Amérique Septentrionale, édition de 1741, tome I, pp. 133 et 183.

² L'état dans lequel a été laissé le fort de Niagara en 1688, rédigé par le chevalier de Lamotte le 15 septembre 1688, se trouve aux archives du Canada, à Ottawa, vol..... de la Correspondance générale. Cet état a été reproduit par M. E.-B. O'Callaghan, dans son ouvrage Documents relative to the Colonial History of the State of New York, vol. IX, p. 386.